

MARCHES N°SG 05-2024 à SG 17-2024 du 03/10/2024
DENREES ALIMENTAIRES
CCAP

ARTICLE 1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 Etablissement qui passe le marché, pouvoir adjudicateur

Lycée DURZY
23 rue Léonard de Vinci
45700 VILLEMANDEUR
Tel 02 38 28 10 50
Intendance.lyceedurzy@ac-orleans-tours.fr

1.2 Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur Philippe MARION

1.3 Personne responsable du suivi de l'exécution du marché

Madame Marie-Anne GUILLOT

1.4 Date d'envoi de l'avis à la publication

03 octobre 2024

1.5 Date limite de remises des offres

05 novembre 2024 à 12h00

1.6 Date prévisionnelle de début des prestations

à partir du 1^{er} janvier 2025

ARTICLE 2 - OBJET DES MARCHES ET DISPOSITIONS GENERALES

2.1 *Objet des marchés*

Fourniture de denrées alimentaires

2.2 *Classification des produits*

Alimentation

2.3 *Type du marché de fournitures*

Achat

2.4 *Type de procédure*

Marché à procédure adaptée

2.5 *Délai d'exécution et de validité des offres*

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

ARTICLE 3 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent marché est régi par le code des marchés publics.

Les documents contractuels régissant le présent marché sont par ordre de priorité

- l'acte d'engagement et ses annexes
- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- les documents annexes fournis par le titulaire

L'acte d'engagement et ses annexes, le CCAP et le CCTP sont établis en un seul exemplaire original, conservés par le lycée Durzy qui en cas de litige font, seuls foi

ARTICLE 4 – COMMANDES - LIVRAISONS et GARANTIES

4.1 Commandes

Les quantités faisant l'objet des marchés sont susceptibles de varier de 15 % en plus ou en moins pour chacun des lots

4.2 Livraison

Les livraisons devront être effectuées en respectant les normes et conditions d'hygiène et sanitaires optimales. **Le conditionnement ne devra pas dépasser les 10 kg.** Un contrôle HACCP sera fait à chaque livraison. Leur périodicité est décrite dans le CCTP (article 6) selon le type de denrées alimentaires.

ARTICLE 5 - FACTURATION - UNITE MONETAIRE

5.1 L'offre présentée sera chiffrée en euros.

Pour l'ensemble des marchés, l'unité monétaire est l'euro.

Les prix unitaires HT sont définis par le titulaire dans les annexes jointes au CCTP (listes produits). Ils sont appliqués aux quantités réellement livrées. **Ils sont fermes** pendant la durée d'un SEMESTRE à partir du 1^{er} janvier et révisibles selon la formule ci-dessous :

$$P_n = P_o \times I_n / I_o$$

Avec :

P_n = prix révisé,

P_o = prix HT en cours d'application (ou prix HT initial de l'offre),

I_n = moyenne des indices sur la période de révision

I_o = dernier indice définitif connu au moment de la précédente révision (ou de l'offre initiale pour la 1^{ère} révision).

5.2 Le règlement sera effectué par mandat administratif sous 30 jours calendaires après la réception de la facture sur chorus pro émise après livraison.

ARTICLE 6 - AVANCE

Aucune avance forfaitaire ne sera accordée
Aucun acompte ne sera versé
Aucune retenue de garantie ne sera appliquée.

ARTICLE 7 - COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable du lycée Durzy.

ARTICLE 8 – PRESENTATION DE L'OFFRE

Les candidats devront joindre à l'offre les justifications suivantes :

- Déclaration sur l'honneur prévue aux articles 45 et 46 du code des marchés publics
- Attestation de non-condamnation pour infraction au code du travail
- Attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L 324-10, L341-10, L341-6, L125-1 et L 125-3 du code du travail
- Déclaration du candidat DC2
- Acte d'engagement ATTRI1 complété, signé, daté et ses annexes (1 formulaire par marché)
- La copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire
- Certificats de conformité à des spécifications ou des normes et **numéro d'agrément**.
- RIB
- le cas échéant, pouvoir du/des signataires
- les documents demandés dans le CCTP

Rédaction de l'offre - représentativité du signataire de l'offre

- Les offres devront être rédigées en langue française ainsi que tous les documents contractuels
- La signature du candidat apposée sur les documents devra être manuscrite et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat :
 - soit le représentant légal du candidat
 - soit tout autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat. Dans ce cas les délégations doivent figurer à l'appui de l'acte d'engagement.

Echantillonnage

Les produits qui font l'objet d'une demande d'échantillons sont précisés sur les annexes (produits surlignés en jaune). **Ces échantillons seront fournis gratuitement.** Vous prendrez contact avec la magasinière du service de restauration, Mme MACCZAK au 02.38.28.10.72 ou par mail : durzy.self@gmail.com pour convenir des

quantités et de la date de livraison (elle pourra être antérieure à la date de remise des offres).

L'offre des candidats qui ne se seront pas soumis à cette clause, sera automatiquement écartée.

ARTICLE 9 – DEPOT DES OFFRES

Modalités de dépôt des offres :

L'offre devra être transmise exclusivement sur le site de l'AJI.

Elle devra parvenir :

avant le 05 novembre 2024 à 12h00

ARTICLE 10 – EXAMEN DES OFFRES

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant).

-Qualité des produits : 50 %

-Qualité des services : 25 %

-Prix : 25 %

Renseignements

Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de Madame CHAUVEAU au 02 38 28 10 50 ou par mail : intendance.lyceedurzy@ac-orleans-tours.fr

Le représentant du pouvoir adjudicateur,

Monsieur Philippe MARIOT

